



Arras, le 6 mai 2020

**David BLOTHIAUX**  
**Alexandra DEHOUCK**  
**Maxime VASSEUR**  
Co-secrétaires départementaux

A  
**Monsieur le Directeur Académique**

Monsieur le Directeur académique,

Le Pas-de-Calais est un département particulièrement touché par l'épidémie du Coronavirus. De nombreux maires ont d'ores et déjà fait savoir qu'il leur serait impossible d'appliquer le protocole sanitaire. Les enseignants sont inquiets pour leur santé et celle de leurs proches et beaucoup de parents d'élèves ont décidé de ne pas mettre leurs enfants dans les écoles.

Pourquoi risquer la santé des élèves, des familles et des personnels pour quelques semaines d'école alors que les collégiens et les lycéens, plus à même de respecter les gestes barrières, ne reprendront pas?

Aucune étude portant directement sur les enfants n'a été réalisée: on ne sait pas actuellement s'ils sont hautement transmetteurs du virus ou non. L'alerte de l'hôpital Necker sur le syndrome de Kawasaki lié au Coronavirus et atteignant des enfants d'âge primaire a de quoi fortement inquiéter.

Le SNUipp-FSU vous demande donc:

- un accueil des élèves en présentiel sur la base du volontariat des enseignants, des AESH et des familles, avec a minima une semaine de pré-rentree afin d'avoir le temps de garantir la sécurité sanitaire des élèves accueillis. Les enseignants exerçant en présentiel n'assureront plus la continuité pédagogique à distance.
- Les enseignants et AESH ayant des enfants de moins de 16 ans doivent pouvoir continuer à assurer leur garde sans aucune baisse de salaire grâce à des ASA, comme l'a confirmé le Ministère à la FSU lors du Comité Technique Ministériel du 5 mai 2020 ;
- La non-ouverture des écoles partout où les maires ou les équipes éducatives estiment que les conditions sanitaires (gel hydro-alcoolique, masques FFP2, désinfection des locaux...) ne sont pas réunies
- Les enseignants ayant une fragilité psychologique doivent recevoir la bienveillance annoncée par le Ministère et le Président de la République en poursuivant le travail à distance ;
- L'assurance écrite pour les directeurs et enseignants qu'aucune responsabilité pénale ne leur incombe en matière de sécurité sanitaire, outre le respect des gestes barrières

Veillez croire, Monsieur le Directeur académique, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Pour le co-secrétariat du  
SNUipp-FSU Pas-de-Calais  
Maxime VASSEUR